

LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°13 CIRCULAIRE UNION DES METIERS DU VERRE Le 22/09/2016

TOILETTAGE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AU TRAVERS DES CLASSIFICATIONS ?

Les négociations paritaires mixtes sur les classifications dans la branche se poursuivent. Récemment, ce 6 Septembre 2016, nous avons assisté à une dernière réunion afin de poursuivre, coefficient par coefficient, le toilettage conventionnel commencé il y a déjà 3 ans.

Après nombres de réunions de travail ou paritaire mixte (avec la direct), nous approchons d'un projet final d'accord, qui aura pour but, le toilettage de notre convention collective écrit par nos pères en 1971.

Bien des emplois repaire n'existe plus, et bien des emplois nouveau sont apparu, le travail paritaire qui vient d'être mener, réactualise enfin une convention, qui par la force des choses, étais devenu obsolète.

A la demande de Force Ouvrière, les CQP, CQPI qui viennent de faire l'objet d'un accord de branche signé par notre délégation, sont classés au même titre que les diplômes de l'éducation nationale dans la convention collective toiletter. Cette avancée n'est pas négligeable, car les CQP CQPI servent à reconnaitre le savoir faire des salariés dans leurs travail, quand l'éducation nationale ne sanctionne pas se savoir par un diplôme.

De plus, le passage d'un CQP ne peut être que sur volontariat du salarié, et il lui permet après obtention, d'accéder au coefficient conventionnel de l'emploi, ce qu'il ne pourrait exiger sans avoir passé le dit CQP.

Les réunions sur le sujet vont se poursuivent jusqu'à l'aboutissement d'une convention réviser dans son ensemble, ce qui désormais ne serait tarder, notre délégation négocie actuellement les derniers coefficients cadre.

~~~~~

Il nous faut négocier la reconnaissance de la polyvalence poly compétence ajouté à notre convention, pour que tous salariés qui sont polyvalent ou poly compétant, soit rémunérer et reconnus pour ces spécificités.

La aussi, ces notions sont nouvelles, et nous devons exiger, quelles soient, au même titre qu'un emploi repaire, reconnus et rémunéré conventionnellement.

Prochaine réunion en Octobre 2016